

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoir : 4

Date de la convocation :
17 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-trois juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaire de séance Philippe BESSET

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Brigitte MARTIN, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Sacha PACAUD à Amélie VION, Richard MILON à Nelly MONNOT, Didier PICARD à Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL à Florence PLISSONNIER.

ETAIENT ABSENTS : Delphine DEVOS

Objet : Sélection de la commune de Saint-Rémy dans le projet national de Recherche sur l'Adaptation aux Canicules dans les Écoles (RACINE 2)

Exposé :

Le programme ACTEE de la Fédération Nationale des Collectivités pour l'Énergie (FNCCR) a lancé l'appel à manifestation d'intérêt RACINE 2. Ce projet de recherche-action accompagne les écoles primaires publiques dans l'amélioration de leur confort thermique estival. Il repose sur des approches low-tech, c'est-à-dire des techniques simples, accessibles et mises en œuvre collectivement par les acteurs locaux. Ces méthodes favorisent l'innovation modeste et durable, évitant les systèmes techniques complexes et gourmands en énergie.

La commune a candidaté à ce programme pour son Groupe scolaire Ruisseau Mauguet. Cette démarche s'intègre à notre politique de transition écologique. Elle mobilise l'expertise du Service d'Appui Technique aux Communes (SATEC) du Grand Chalon ainsi que l'équipe enseignante du Groupe scolaire et s'appuie sur l'audit thermique réalisé par le Groupement d'Intérêt Économique NOVEA en 2023. Parmi de nombreuses candidatures déposées en France métropolitaine et en outre-mer, le jury national n'en a retenu que quinze. La commune de Saint-Rémy figure parmi les lauréats.

Suite à la notification de sélection fin avril, des capteurs de température, d'humidité et de dioxyde de carbone ont été installés début mai 2026 dans les bâtiments de l'école. Cette instrumentation permet de lancer le diagnostic initial, avec une collecte de données tout au long de l'été 2026. Cette étape est entièrement prise en charge par les experts du programme ACTEE et de la société SURYA Ingénierie.

Le calendrier prévoit ensuite la restitution des résultats du diagnostic entre novembre et décembre 2026. Une formation spécifique sur les principes low-tech interviendra de novembre 2026 à janvier 2027. Le plan d'action sera élaboré et mis en œuvre de février à mai 2027, suivi d'une évaluation des impacts de juin à septembre 2027. Des échanges réguliers entre les quinze écoles lauréates favoriseront le partage d'expériences et d'innovations.

Les bénéfices pour notre commune sont multiples et concrets. Le projet améliorera le confort des élèves et du personnel enseignant sans nécessiter d'investissements énergivores. Il renforcera les compétences locales en matière d'efficacité énergétique, en cohérence avec les obligations du décret sur la performance énergétique des bâtiments tertiaires. Les solutions validées pourront être étendues à d'autres écoles et équipements communaux. Il soutient par ailleurs la candidature au label École Éducation au Développement Durable du Groupe scolaire Ruisseau Mauguet, en intégrant une dimension pédagogique sur les enjeux climatiques. Enfin, cette initiative consolide notre attractivité comme territoire innovant et résilient.

Aucune dépense directe n'est engagée en 2026, l'accompagnement étant assuré par ACTEE et le Conseiller en Énergie Partagée du SATEC du Grand Chalon.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'appel à projet RACINE 2.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du présent rapport.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

Philippe BESSET
Secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to Philippe Besset, the Secretary of the meeting.